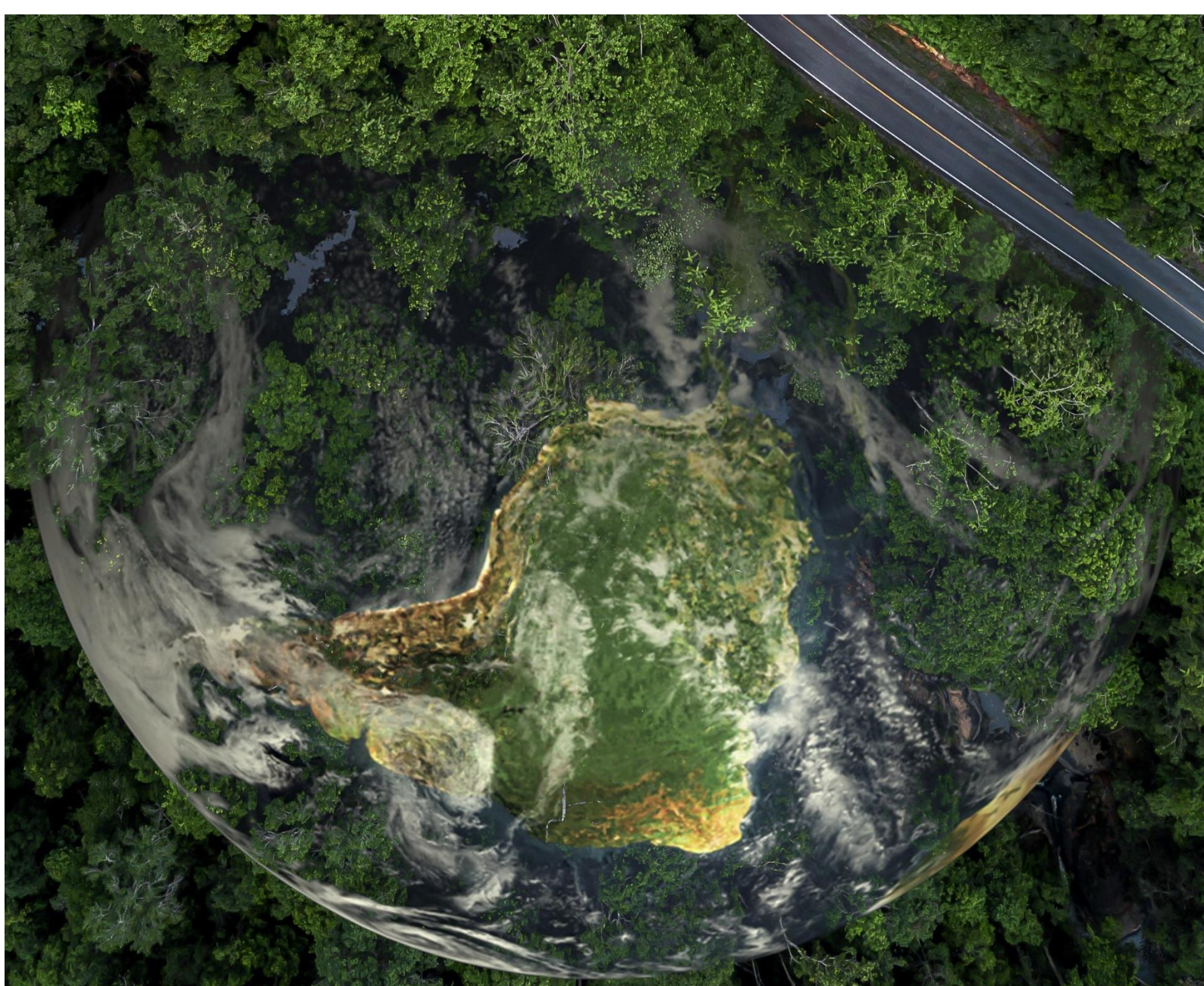


**COMPTE RENDU RELATIF
A L' ENGAGEMENT ACTIONNARIAL**

30 juin 2023



Conformément à l'article R533-16 II du Code Monétaire et Financier, la société de gestion AXIOM Alternative Investments (Axiom AI) publie un compte rendu concernant son engagement actionnarial.

Ce compte rendu couvre la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022.

Il contient les éléments suivants :

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés
- Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote
- L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales

Nous pensons qu'une gestion efficace et proactive est essentielle pour parvenir à une société plus durable. Par nos efforts de gestion, nous cherchons à promouvoir le succès à long terme des entreprises dans l'intérêt de nos clients. Afin de traduire nos convictions dans la réalité, nous consacrons des ressources principalement sous la forme d'un dialogue bilatéral et d'un vote par procuration, mais aussi dans le cadre d'initiatives de collaboration.

Toutes nos actions d'engagement se concentrent sur les entreprises du secteur financier, principalement les banques et les assureurs, car plus de 90 % de nos investissements dans des entreprises relèvent de ce secteur. L'engagement se fait auprès d'institutions financières de toutes tailles.

Axiom Alternative Investments utilise « ISS Proxy Exchange platform » qui permet le suivi des assemblées générales, des résolutions et le vote. AXIOM AI n'utilise pas de service de conseiller en vote.

Durant l'année 2022, Axiom Alternative Investments a voté au cours de vingt-huit (28) assemblées générales sur trente-huit (38) soit soixante-quatorze pour cent (74%).

Soixante-quatorze pour cent (74%) des résolutions ont été votées. Parmi elles, vingt-trois pour cent (23%) constituent un vote négatif. La plupart des résolutions ont concerné des sujets de finance et de gouvernance.

Quatre résolutions étaient liées à l'environnement dont trois spécifiquement aux stratégies des institutions financières sur le climat.

Nos instructions de vote sont disponibles en cliquant sur ce lien : http://axiom-ai.com/web/data/ESG/2022_votes_02-03-2023-11-35-54-793.PDF

Conformément aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code Monétaire et Financier, plus de détails sur l'engagement actionnarial d'Axiom Alternative Investment sont disponibles dans notre document retraçant la politique de prise en compte dans notre stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Ce document est disponible sur le site internet de la société dans la partie dédiée à la thématique investissement responsable ou en cliquant sur ce lien :

https://axiom-ai.com/web/data/ESG/Rapport%20Art.%2029%20LEC_Axiom.pdf?version=2023-7-7